

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le comité départemental défend la gratuité

CONVOQUÉ au conseil départemental hier matin, à Melun, le comité départemental de l'Éducation nationale sur les transports scolaires a rejeté le projet de nouvelle tarification des cartes de transport scolaire, dont la fin de la gratuité pour les écoliers et les collégiens, proposé par le département lors de son débat d'orientation budgétaire.

Un avis consultatif

La totalité des fédérations de parents d'élèves FCPE 77, Peep 77 et Unaape 77 (Union nationale des associations autonomes de parents d'élèves) et des syndicats enseignants FSU, FO, Unsa et Snaic, ainsi qu'un maire du secteur rural du département, ont voté contre le projet, qui prévoit notamment que le montant de la carte de transport scolaire de 33 250 écoliers et collégiens soit porté de 12 € (frais de dossiers) à 191,90 € (+ 1 499 %) et le

montant de celle de 42 700 lycéens de 170 € à 341,90 € (+ 101 %). Un avis défavorable qui reste consultatif mais qui pourrait influencer le département lors du vote de son budget le 18 février. « Au terme des échanges, les représentants du conseil départemental ont paru sensibles à la question des lycéens, qui perdent dans ce projet tout soutien », avance la FCPE 77. « Nous ne lâcherons rien sur les lycéens pour qui le coût est colossal ! » assure Mehdi Azzam, secrétaire départemental de la FCPE.

Les trois fédérations de parents d'élèves ont demandé à être reçues avant le vote solennel du budget départemental. Une demande entendue par le département : Jean-Jacques Barbaux (LR) et la vice-présidente en charge de l'Éducation, Geneviève Sert (UDI), se sont engagés à les recevoir.

MARION KREMP